## PARCS NATIONAUX DE FRANCE Conseil d'administration Séance du 19 octobre 2007

Délibération n°2007-13

Avis sur les ressources financières affectées aux Etablissements publics des parcs nationaux en 2008

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

donne un avis Java de sur les ressources financières affectées aux Etablissements publics des parcs nationaux en 2008.

Le Président du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN

Le Directeur

-Marie PETIT